

Quatre propositions pour une analyse sociologique de l'innovation sociale

Four propositions for a sociological analysis of social innovation

Cuatro propuestas para un análisis sociológico de la innovación social

Denis Harrisson

Numéro 53, automne 2012
Sociologie et innovation

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1023196ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1023196ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Athéna éditions

ISSN

0831-1048 (imprimé)
1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harrisson, D. (2012). Quatre propositions pour une analyse sociologique de l'innovation sociale. *Cahiers de recherche sociologique*, (53), 195–214.
<https://doi.org/10.7202/1023196ar>

Résumé de l'article

Il est étonnant de constater que la sociologie, en tant que champ disciplinaire, s'est peu intéressée à l'innovation sociale. L'innovation sociale conduit à une transformation sociale par des actions intentionnelles. Deux grands concepts sociologiques permettent de traiter de cette question : une conception du changement social et une conception de la motivation de l'action sociale. Quatre théories sociologiques seront utilisées afin de clarifier la place qu'occupe l'innovation sociale dans leur conception respective du changement social et de l'action sociale soit la théorie du choix rationnel, le constructivisme social, l'institutionnalisme et la théorie des mouvements sociaux. L'innovation sociale ne fait pas partie du langage conceptuel d'aucune de ces théories, il faut voir comment le concept peut être intégré. Chaque théorie a ainsi une façon particulière de décrire les phénomènes en jetant un regard singulier sur le sens et les propriétés générales du phénomène et permet d'appréhender le savoir et la connaissance du phénomène par sa portée scientifique, sa signification ainsi que par le procédé de production de la connaissance.

Quatre propositions pour une analyse sociologique de l'innovation sociale

DENIS HARRISON

Introduction

Cet article a pour objectif de jeter un regard sociologique sur l'innovation sociale par l'interrogation des grandes théories sociologiques, de voir en quoi elles sont appropriées à l'analyse de l'innovation sociale et comment cette dernière s'invite auprès des concepts de la théorie du choix rationnel, du constructivisme social, de l'institutionnalisme et de la théorie des mouvements sociaux. La notion d'innovation sociale est progressivement employée depuis environ une dizaine d'années dans les milieux des décideurs politiques et des praticiens sociaux. Il existe un intérêt grandissant à développer des pratiques de développement social et de résolution de problèmes qui sont labélisées sous le terme d'innovation sociale. Cependant, la connaissance théorique de l'objet n'est guère développée, il s'agit d'une notion reçue pour son aspect pragmatique. Quelques travaux de recherches s'y sont consacrés, et la notion commence à intéresser les chercheurs universitaires qui développent des connaissances à cet effet.

Il est étonnant de constater que la sociologie, en tant que champ disciplinaire, ne s'y est guère intéressée, du moins dans ses développements récents. Une brève incursion dans les revues scientifiques nous apprend qu'un maigre total de 41 articles ayant comme thème l'innovation sociale est paru de 2000

à 2012¹. Et aucun de ces articles n'est paru dans une revue de sociologie. Une brève incursion du côté des cinq principales revues de sociologie de langue française et anglaise ne donne aucun résultat, si ce n'est la recension d'un ouvrage paru en 1968². Les travaux de recherche sur l'innovation sociale sont publiés dans des revues de management, de développement technologique et de développement urbain ou régional. Il s'agit le plus souvent d'analyse de cas d'innovations sociales ou encore d'articles qui traitent de la signification de la notion d'innovation sociale en tant que phénomène social.

L'innovation sociale conduit à une transformation sociale par des actions intentionnelles. Deux grands concepts sociologiques permettent de traiter de cette question : une conception du changement social et une conception de la motivation de l'action sociale. Les théories sociologiques ont pour finalité de découvrir les modes de fonctionnement de la société. Ceux-ci ne se manifestent pas par des positions unifiées des acteurs sociaux, mais à travers des tensions, des conflits, des oppositions qui tentent de s'accorder à travers la construction sociale de nouvelles structures et de nouvelles règles de fonctionnement qui donnent forme à la cohésion et à l'ordre social. Ces accords entre acteurs sociaux sont d'une durée plus ou moins longue.

Dans les sciences sociales, et en particulier en sociologie, une grande tension subsiste entre les interprétations individualistes et collectivistes de la réalité sociale. Celle-ci peut être expliquée en termes rationnel, idéaliste, pragmatique, moral ou instrumental³. Il existe plusieurs approches pour en rendre compte et nous allons en présenter quatre qui peuvent offrir une conception de l'innovation sociale et en faire un concept clé. Ces théories sociologiques comptent parmi les plus importantes, et les plus couramment utilisées dans les travaux en sociologie. Il en existe d'autres, mais les quatre que nous analysons sont les plus structurantes. Elles seront utilisées afin de clarifier la place qu'occupe l'innovation sociale dans leur conception respective du changement social et de l'action sociale. L'innovation sociale ne fait partie du langage conceptuel d'aucune de ces théories, il faut voir comment

-
1. De 2000 à 2013, d'après l'exploration des bases de données Francis (18 résultats), *ABI/Inform Complete* (41 résultats) et *Pro Quest Social Science Journal* (15 résultats) avec les mots clés « Innovation sociale » et « Social Innovation ». Il y a d'autres sources d'information sur l'innovation sociale dont de nombreux livres, ouvrages collectifs et monographies. Toutefois, c'est la publication scientifique qui fait état de la vitalité des concepts et de leur ancrage dans le langage d'une discipline. L'innovation sociale est une notion interdisciplinaire, elle n'est pas exclusive à la sociologie. Dans cet essai, nous voulons rendre compte de la place de l'innovation sociale dans la sociologie uniquement. Il s'agit donc d'une analyse partielle et partielle aussi.
 2. Il s'agit des revues suivantes ; *Canadian Review of Sociology* (1964 à aujourd'hui), *Revue française de sociologie* (1960 à aujourd'hui), *American Journal of Sociology* (1895 à aujourd'hui), *American Sociological Review* (1936 à aujourd'hui), *Social Problems* (1953 à aujourd'hui), *Social Change* (1999-2012). Il ne s'agit pas d'une revue exhaustive mais indicative.
 3. Jeffrey C. Alexander, « The New Theoretical Movement », dans Neil J. Smelser, *Handbook of Sociology*, Londres, Sage, 1988, p. 77-101.

le concept peut être intégré. L'innovation sociale est-elle une nouvelle réalité qui peut être comprise par les théories existantes, ou bien l'innovation sociale est-elle un concept sociologique pouvant rendre compte d'une nouvelle réalité? Pour y répondre nous utilisons le questionnement de Karl Popper⁴ sur l'ontologie et l'épistémologie de la connaissance en soumettant l'innovation sociale à l'interrogation de ces théories sociologiques.

Nous entendons par ontologie la découverte du sens du phénomène en lui-même. Chaque théorie a ainsi une façon particulière de décrire les phénomènes en jetant un regard singulier sur le sens et les propriétés générales du phénomène, en l'occurrence ici l'innovation sociale. L'épistémologie va permettre d'appréhender le savoir et la connaissance du phénomène par sa portée scientifique, sa signification ainsi que par le procédé de production de la connaissance. Voyons d'abord ce que l'on sait de l'innovation sociale.

L'innovation sociale

La notion d'innovation sociale s'apparente à ce que le regretté Paul Bernard appelait un « quasi-concept », soit une construction mentale proposée par les décideurs publics afin de détecter les consensus possibles sur la réalité sociale dans le but de la construire⁵. L'innovation sociale serait ainsi un concept volontairement indéterminé et adaptable à différentes situations⁶. L'innovation sociale a un fondement théorique et elle se prête à des études empiriques et analytiques, bien que les travaux de recherche arrivent à des conclusions qui ne sont certes pas aussi robustes que d'autres concepts apparentés tels que les réseaux sociaux, la transformation sociale ou encore la justice sociale pour n'en nommer que quelques-uns. Le succès de la diffusion de l'idée nouvelle, comme celle de l'innovation sociale, dépendra du mérite inhérent de l'idée ainsi que du statut et des ressources de ses promoteurs⁷.

Une idée comme celle de l'innovation sociale se répand d'autant plus rapidement qu'elle est relayée par les politiques publiques et la mobilisation populaire davantage que par les travaux de recherches universitaires. McNeil en conclut que les idées qui ont le plus de succès dans l'arène politique ne sont pas celles qui sont les plus rigoureuses sur le plan analytique mais bien celles qui peuvent être interprétées de manière à correspondre à différentes

4. Karl Popper, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1995.

5. Paul Bernard, « La cohésion sociale; critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et politiques*, n° 41, 1999, p. 48.

6. Paul Bernard faisait cette analyse à propos de la « cohésion sociale », pour sa part, David McNeil tenaient ces propos sur le « développement durable », le « capital social » et le « secteur informel ». C'est par analogie que j'utilise leur analyse, que je transferts à l'innovation sociale.

7. Desmond McNeil, « The diffusion of ideas in development theory and policy », *Global Social Policy*, vol. 6, n° 3, 2006, p. 344.

perspectives, en faisant consensus auprès de différents publics en convenant d'un sens malléable⁸. Ainsi, les travaux de diffusion de projets d'innovation sociale se concentrent davantage dans la documentation d'organismes publics ou associatifs, que dans les ouvrages scientifiques de la recherche universitaire. La diffusion augmente tant et si bien que l'idée semble de plus en plus acceptée et s'impose comme une nouvelle réalité aux acteurs sociaux, peu importe leur place sur l'échiquier social.

L'innovation, c'est la capacité de résoudre des problèmes de manière créative, ou encore de mener à terme de nouvelles possibilités ou capacités dans la réalité sociale. L'innovation sociale est immatérielle et intangible, elle s'apparente dans sa forme à une innovation de service⁹. Dans sa finalité, l'innovation sociale contribue au mieux-être de la collectivité et à la justice sociale. C'est l'intérêt général qui est sous-jacent à l'action. L'innovation sociale est intentionnelle, motivée et planifiée par une action coordonnée. Elle impacte les changements sociaux. Le produit de l'innovation sociale est une construction sociale de nouvelles réalités, le changement de comportements, la structuration des institutions et l'« empowerment » des acteurs d'une collectivité spécifique liée aux qualités cognitives, relationnelles et organisationnelles¹⁰. Pour les innovateurs, les incitatifs du marché ne sont pas des sources de motivation, alors que les expériences de vie et les nouvelles « capacity building » sont plus inspirantes¹¹. La diffusion de l'innovation n'est réalisée que s'il y a une acceptation sociale de l'idée. Mais quelles sont les caractéristiques des organisations à la source des innovations du point de vue de la gouvernance et de la participation d'une diversité d'acteurs sociaux¹²?

Dans l'innovation sociale, le social en serait réduit à signifier deux choses ; 1. répondre à des besoins sociaux non satisfaits dans une dynamique de changement social de type incrémental, 2. faire participer une diversité d'acteurs dans l'émergence de l'innovation, sa diffusion dans des réseaux, des territoires et des organisations¹³. Ce changement est rarement radical, car il y a un coût à changer, il est plus facile d'intégrer des micro-changements dans

8. *Ibid.* Je dois à Jane Jenson, professeure de sciences politiques à l'Université de Montréal, la découverte des travaux de Paul Bernard et de Desmond McNeil sur l'introduction de nouveaux concepts et la diffusion des nouvelles idées.

9. Faridah Djellal et Faiz Gallouj, « Innovation sociale et innovation de service », *Innovations*, vol. 2, n° 38, 2012, p. 37-66.

10. Jürgen Howaldt et Michael Schwarz, *Social Innovation: Concepts, Research Fields and International Trends*, IMA/ZLW, Klaus Henning and Frank Hees, 2010.

11. Franck Moulaert, Flavia Martinelli, Eric Swyngedouw et Sara Gonzalez, « Towards Alternative Model(s) of Local Innovation », *Urban Studies*, n° 42, 2005, p. 1969-1990.

12. Nadine Richez-Battesti, Francesca Petralla et Dephine Vallade, « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels; quels enjeux et défis pour l'analyse? », *Innovations*, vol. 2, n° 38, 2012, p. 15-36.

13. F. Moulaert, F. Martinelli, E. Swyngedouw et S. Gonzalez, *op. cit.*

les structures actuelles. C'est un processus évolutionniste à l'image de l'innovation tel que compris par Joseph Schumpeter¹⁴.

Les innovations sociales sont possibles, car elles se produisent dans une nouvelle période de mutations qu'ont entrevue des sociologues comme Boltanski et Chiapello¹⁵, Bauman¹⁶ et Beck¹⁷. Il s'agit d'une nouvelle modernité configurée par de nouvelles formes de gouvernance et de rapports à l'État, de nouveaux rapports de production dans les organisations, les NTIC, la participation et de nouveaux rapports de consommation. Cela se fait dans un contexte de transformation du capitalisme coordonné par l'État vers un capitalisme de libre marché où l'on assiste à des inégalités croissantes et à l'érosion de la classe moyenne, les problèmes budgétaires des États, l'apparition d'économies émergentes, les changements démographiques, les changements climatiques, le nouveau commerce international, les nouveaux problèmes sociaux, de santé et d'éducation¹⁸.

L'innovation sociale ne fait cependant pas l'unanimité en ce qui a trait à son opérationnalisation. En effet, deux modèles sont opposés, celui de la commercialisation des modèles de développement de l'innovation sociale et le modèle de la démocratisation de l'accès au savoir¹⁹. Dans le premier, la justice sociale est subordonnée au développement économique et serait une pièce maîtresse des réformes des politiques publiques. L'acteur principal du changement serait l'entrepreneur social. Dans la seconde forme, l'innovation sociale porte les vecteurs d'une transformation sociale fondée sur la participation des citoyens et la démocratisation. D'un point de vue normatif, l'innovation sociale se développe en quatre étapes. Il y a d'abord une étape d'émergence où le problème est formulé et investigué afin qu'un acteur y développe une stratégie. Puis, il expérimente la nouvelle pratique avant de s'en emparer de manière restreinte et de le répandre par son institutionnalisation. Enfin, il y a alliance, transfert et diffusion entre les acteurs. Ces derniers sont multiples. Il y a les porteurs, ceux qui créent ou font la promotion de la nouvelle pratique ou projet. Ce sont des individus, des chercheurs ou des organisations. Ensuite on retrouve les financiers soit les gouvernements, entreprises ou organisations qui financent les processus. Il y a des partenaires de soutien, des médias, des associations, des syndicats, puis les preneurs, soit

14. Joseph A. Schumpeter, *Théorie de l'évolution économique recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*, Paris, Dalloz, 1983.

15. Luc Boltanski et Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

16. Zygmunt Bauman, *The Individualized Society*, Cambridge, Polity Press, 2001.

17. Ulrich Beck, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion-Champs, 2003.

18. Thomas J. Courchesne, *Rekindling the American Dream. A Northern Perspective. The 2011 IRPR Policy Horizons Essay* (Institut de recherche en politiques publiques, Montréal), 2011.

19. Jean Bernatchez, « Universités québécoises et politiques publiques de l'innovation sociale; une appropriation difficile et une mise œuvre laborieuse », *Sciences de la société*, n° 81, 2012, p. 45-61.

des intervenants, utilisateurs, bénéficiaires et usagers qui s'approprient de la nouvelle pratique ou projet²⁰.

En bref, nous avons plusieurs connaissances sur l'innovation sociale sur le plan empirique par l'observation d'expériences qui nous apprend comment cela impacte les changements sociaux. L'innovation sociale induit des relations entre des acteurs dans le but d'introduire un nouveau service ou projet qui conduit à une modification des règles de conduite des acteurs. Pour ce faire, il y a une action intentionnelle entreprise par les agents motivés à agir en ce sens, il y a un processus de changement social compris comme le lieu d'action et d'interaction analysé dans ses séquences. Qu'a donc à dire la sociologie sur cela? Quatre grands courants seront présentés pour y répondre. Pour chacun, nous présentons brièvement ce que la théorie exprime, puis comment on peut introduire l'innovation sociale dans ce langage, comment s'y définit l'innovation sociale et quel serait le statut épistémologique du concept? Commençons par la théorie du choix rationnel.

La théorie du choix rationnel

Le comportement rationnel se fonde sur des motifs individualistes. L'individu calcule ce qui est dans son intérêt et règle sa conduite en conséquence. C'est la base de toute analyse économique, mais c'est aussi un raisonnement introduit en sociologie, principalement aux États-Unis et au Royaume-Uni²¹. Les analyses rationalistes de James Buchanan sur le « public choice », Robert Axelrod sur la coopération, John Rawls sur la justice, Mancur Olson sur l'action collective, Georges Homans sur les échanges sociaux ou James Coleman sur le capital social ont en commun de traiter les actions et les interactions en termes de gains optimaux et de pertes minimales calculés entre les agents²² lors de leurs échanges. La théorie affirme que les actions sont motivées par des formes efficaces de rationalité. Les systèmes collectifs sont externes aux individus et séparés de leur volonté. Les institutions sont reçues comme étant des contraintes externes à l'action individuelle, telle une situation imposée. Tout phénomène social n'est le résultat de l'action individuelle entreprise que si cette action fait sens pour chaque agent en interaction dans une situation donnée. Chaque agent effectue un calcul coût-bénéfice.

.....
20. Joanie Rollin et Valérie Vincent, *Acteur et processus d'innovation sociale au Québec*, Réseau québécois en innovation sociale, Université du Québec, CRISES et Ministère du développement économique Innovation et Exportation, Québec, 2006.

21. Raymond Boudon, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique? », *Revue du MAUSS*, vol. 24, n° 2, 2004, p. 281-309.

22. Les rationalistes préfèrent utilisés le terme d'agent et non celui d'acteur.

Mais pourquoi un individu participe-t-il à un mouvement social s'il n'en retire pas des bénéfices immédiats pour lui-même ? Pourquoi certains agents manifestent-ils des comportements solidaires envers les autres, même s'ils ne sont pas personnellement concernés par la situation initiale les ayant conduits à faire ce geste de fraternité ? C'est la question qui intéresse les sociologues et qui touche également le rapprochement que l'on puisse faire avec l'innovation sociale. La rationalité ne repose pas que sur les intérêts, mais aussi sur les croyances et les valeurs partagées des agents. Les ententes collectives existent bel et bien, et les agents peuvent exprimer leur accord ou leur désaccord non pas uniquement en fonction de leur intérêt mais aussi d'autres valeurs. Ainsi, un agent peut fort bien démontrer de la bienveillance pour un autre même s'il n'en retire aucun bénéfice²³. La théorie du choix rationnel dira qu'il peut le faire parce qu'il gagne du prestige auprès des autres, ou encore parce qu'une position de retrait lui procurerait un désavantage dans ses actions futures. Les agents ne font pas que des calculs en fonction de l'action immédiate, mais aussi en fonction des actions futures. Il leur faut donc évaluer les bénéfices de la coopération à moyen et à long terme. De la même manière, les agents anticipent les conséquences des gestes faits sachant que d'autres effectuent les mêmes supputations.

Pour les rationalistes, l'innovation sociale provoque un changement dans les structures régulatrices, normatives et culturelles entraînant un rééquilibrage des ressources collectives de pouvoir, ce qui permet d'améliorer la performance économique et sociale. Les effets de l'innovation sociale devraient être suffisants pour motiver les agents économiques²⁴. Ces derniers doivent également inclure dans leur calcul les bénéfices de la coopération avec les groupes sociaux autres que le leur afin d'établir une meilleure cohésion entre les groupes. C'est à cette condition que les gains futurs peuvent aussi être anticipés. Dans cette perspective, il y a bien sûr de la place pour le bien commun, ou encore la non-prise en charge par le marché des besoins spécifiques et nécessaires. Pour que l'innovation sociale devienne intéressante pour le bénéfice du plus grand nombre, elle doit être conçue comme pouvant générer des effets positifs sur la vie sociale. Ainsi, l'innovation sociale n'est pas économiquement motivée *a priori*, elle vise plutôt un nouveau type d'organisation d'une pratique sociale, qui n'est pas évaluée en fonction de son utilité économique, mais par rapport à des valeurs au service de l'intérêt commun. Comment les innovations sont-elles mise en œuvre alors ?

.....

23. Jon Elster, *Le désintéressement. Traité de critique de l'homme économique*, Paris, Seuil, 2009.

24. Edwardo Pol et Simon Ville, « "Social innovation": buzz word or enduring term ? *The Journal of Socio-Economics*, n° 38, 2009, p. 878-885.

Pour les rationalistes, les idées occupent une place considérable dans les innovations sociales. Il faut en effet anticiper le futur et l'exprimer en termes cognitif. L'innovation sociale commence d'abord dans l'imaginaire avant de se concrétiser par l'action sociale. Or, ce sont les individus qui détiennent les idées et qui savent comment les mettre en œuvre. C'est pourquoi la bougie d'allumage de l'innovation sociale est l'entrepreneur qui saisit : « un contexte [...] qui possède un ensemble de caractéristiques personnelles requises afin d'identifier et poursuivre [une] opportunité, et la création de cette occasion²⁵ ». L'entrepreneur cible les problèmes non résolus dans les systèmes, où il saisit les nouvelles occasions. Il a de l'inspiration et de la créativité afin de briser les systèmes qui freinent son action. Dans son intérêt, il agit directement sans attendre les autres. Sa motivation n'est pas dans l'argent mais dans l'altruisme, elle repose sur l'espoir que des bénéfices issus de l'innovation viendront impacter sur des segments élargis de la population (parmi les plus vulnérables) et sur la société au sens large. Il cible les déséquilibres dans les systèmes qui désavantagent les plus vulnérables, fait une proposition à forte valeur sociale qui défie l'état stable et dominant des institutions. L'entrepreneur social est un agent qui forge un nouvel équilibre qui devrait bénéficier aux groupes vulnérables. L'action repose sur cet entrepreneur individuel et le changement social est intégré au système capitaliste qui n'est pas remis en question, sinon pour l'humaniser un peu. Pour les rationalistes, la liberté (la liberté de choisir ce qui est bien pour moi) et l'autonomie sont les biens placés au-dessus de tous les autres.

Ontologie

Les individus sont le moteur de l'action et les idées ont une place considérable. Ce sont les entrepreneurs qui détiennent ces idées et qui savent comment les mettre en œuvre en favorisant le capital social, soit les réseaux qui vont permettre la circulation de l'idée et les ressources diverses qui assurent sa mise en œuvre. L'intérêt de l'entrepreneur se situe à bien d'autres niveaux que la logique économique. Il s'agit plutôt de son intérêt utilitaire afin de faire de l'innovation sociale un outil de rééquilibre dans les systèmes assurant la cohésion sociale entre les agents d'origine sociale diverse. L'innovation sociale permet ainsi d'éviter ou d'atténuer les tensions et les conflits, mauvais pour l'harmonie et la prévisibilité de l'action. L'objectif ultime est d'optimiser les conditions de la coopération entre les agents.

.....
25. Roger L. Martin et Sally Olsberg, « Social entrepreneurship the case for definition », *Stanford Social Innovation Review*, n° 5-2, 2007, p. 28-39. Traduction libre.

Pour les rationalistes, les idées sont importantes. Elles se comprennent en termes de structures cognitives de croyances et de normes qui contraignent les agents, selon eux, c'est pour cela que les institutions sont si inefficaces²⁶. Pour la théorie du choix rationnel, les institutions existent mais ce sont des règles formelles et des procédures d'obéissance. La théorie du choix rationnel situe le cadre d'action au niveau micro, l'action est motivée par la logique de l'instrumentalité. L'entrepreneur qui met en œuvre une action dans le but de changer un système contraignant va innover par une proposition qui devra briser les règles existantes et rétablir un nouvel équilibre.

Épistémologie

La théorie du choix rationnel laisse peu de place à l'interprétation, car la réalité est objective, et il est possible de trouver une certaine vérité. L'action individuelle mue par l'analyse coût-bénéfice est la base de l'action. C'est une vérité scientifique. Il y a action individuelle et rationalité de la décision. La performance et l'efficacité sont les critères d'évaluation de l'action. La motivation désintéressée serait plus importante dans la vie sociale que ne le montrent les modèles économiques dominants. L'altruisme n'est jamais gratuit, car celui qui s'y adonne reçoit des louanges et du prestige, il n'est pas dans la honte et le rejet des autres. Le désintéret pur n'existe pas, car l'intérêt prend place dans une société construite aussi avec des normes et des règles entendues de comportement acceptable. C'est pour cela aussi, que le donateur fait son geste vers l'autre, se sachant observé par d'autres agents. C'est le déclencheur de la motivation sociale²⁷. Il n'y a donc pas de motivations individuelles en dehors de toutes contraintes institutionnelles, les normes sociales existent et des agents sont prêts à sanctionner pour des raisons non intéressés. Cependant, comme le mentionne Boudon, l'attrait de la théorie du choix rationnel est à l'effet qu'elle se passe de toute explication supplémentaire²⁸.

Ainsi, la théorie du choix rationnel propose des échanges sociaux de coopération entre des individus qui calculent et qui cessent de coopérer dès que l'un des agents se sent lésé. Mais ce rapport est trop simple car les rapports de coopération se situent dans un cadre plus large dans un ensemble de possibilités d'échanges entre plusieurs personnes. Une autre théorie rendra compte de ce cadre élargi des interactions et de la place qu'occupent les institutions comme contraintes à la totale liberté de choix.

.....
26. John L. Campbell, *Institutional Change and Globalization*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

27. J. Elster, *op. cit.*

28. R. Boudon, *op. cit.*

Le constructivisme social

L'action peut être motivée par des choix autres que rationnels, ce peuvent être des idéaux ou des émotions par exemple²⁹. Le sens de l'action est aussi déterminé par les interactions entre les individus dont chacun réagit à l'action des autres, ce qui entraîne une référence commune atteinte à travers la négociation constante. Les acteurs possèdent des stratégies créatives, ils ne font pas que jouer un rôle conforme. L'action sociale est construite puis reproduite, mais elle se modifie et change, parfois elle se transforme. Le constructivisme social propose une théorie alternative au choix rationnel et à l'institutionnalisme que nous verrons dans la prochaine section.

Pour Berger et Luckman³⁰, la réalité est indépendante de la volonté. Le phénomène est réel s'il possède des caractéristiques spécifiques qui rendent compte de la connaissance des cas. Il y a une variété de connaissances de l'humain dans la société, et il existe une variété de processus par lesquels toute connaissance en vient à être établie socialement comme étant la réalité. C'est ce que les auteurs appellent la construction sociale de la réalité. Celle de tous les jours est une réalité ordonnée partagée par d'autres dans un monde intersubjectif. L'expérience la plus importante prend place dans le face-à-face, c'est le prototype de l'interaction. C'est dans cette situation que les autres deviennent réels. La réalité quotidienne comprend des schémas typiques pour appréhender ce que les autres font, il y a un continuum de ces typifications qui deviennent progressivement anonymes quand ils quittent la situation de face-à-face. La structure sociale est formée de la somme de ces typifications et des patterns d'interaction. Elle est aussi un élément essentiel de la réalité de tous les jours. Mais l'expression humaine est aussi capable d'objectivation. Elle se manifeste dans la signification soit la production humaine de signes qui sert d'index aux significations subjectives.

Les activités humaines répétées se moulent à des routines qui peuvent être reproduites avec économie de l'effort. Ces routines procurent une stabilité par laquelle l'être humain prend peu de décision, libérant ainsi l'énergie pour les décisions innovatrices. Ces processus de reproduction des routines précèdent l'institutionnalisation aboutie quand il y a typification réciproque d'actions routinières des acteurs sociaux. L'institutionnalisation implique une entente explicite des acteurs dans une histoire partagée. Le gain pour les êtres humains sur le plan individuel et collectif est à l'effet que chacun peut prédire l'action de l'autre. Plus une conduite est institutionnalisée plus

.....

29. Randall Collins, *Interaction Ritual Chains*, Princeton, Princeton University Press, 2004.

30. Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Garden City, Anchor Books Doubleday, 1996.

elle est contrôlable et prévisible. Ainsi l'innovation sociale est concevable car les acteurs sont libérés de la création continue des règles de conduite générale ou encore des règles dans les systèmes sociaux non contestés, afin de se consacrer à produire de nouvelles routines dans les systèmes sociaux défaillants. «La construction de ce contexte permet une division du travail entre eux, ouvrant vers des possibilités pour les innovations qui exigent un niveau élevé d'attention³¹.» L'objectivation est produite par le processus d'institutionnalisation, l'action sociale n'est alors possible qu'au travers des systèmes régulés qui stabilisent les accords au-delà des individus. Les institutions se présentent aux acteurs comme des faits externes. Les institutions solidifient les relations, elles s'imposent et peuvent difficilement changer³². Mais elles sont tout de même produites par les êtres humains.

Seule une partie des expériences humaines sont conservées et sédimentées. Ce sont ces dernières qui sont institutionnalisées en tant que solution permanente à un problème d'une collectivité donnée reconnue socialement. Cette légitimation de l'institution produit de la cohérence. Toutefois, il y a des conflits entre différentes légitimations, et plusieurs sens possibles de l'institution. Si l'institution est partagée, sa portée est large. Sinon, il y a fragmentation. La pérennité des institutions se pose en relation avec les autres institutions, les niveaux de performance et de sens. Le processus de légitimité de l'institution n'est pas irréversible.

Les institutions qui persistent sont celles qui s'objectifient, qui apparaissent comme étant non humaines, qui confrontent l'être humain à quelque chose en dehors de lui. «L'homme est capable de produire une réalité qui le nie lui-même³³.» Le constructivisme social est à l'origine de la théorie de l'agent qui place l'expérience humaine au centre de l'explication de la reproduction et du changement social. Les acteurs retirent de leur quotidien la capacité de créer et d'innover, ou, à l'inverse de demeurer passif et conservateur. Les acteurs coopèrent et entrent en conflit, se faisant, ils changent la société. Ce qui change ce sont les structures sociales sur le plan micro (dans les familles, les groupes et les communautés); sur le plan méso (dans les organisations, les associations ou les mouvements sociaux); et sur le plan macro (dans les systèmes sociaux et les États-nations).

.....

31. P. L. Berger et T. Luckmann, *op. cit.*, p. 57. Traduction libre.

32. Mary Douglas, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004.

33. Peter L. Berger et Thomas Luckmann, *op. cit.*, p. 89. Traduction libre.

Ontologie

Pour le constructivisme social, l'innovation sociale est un processus, soit une construction d'une nouvelle réalité par les acteurs sociaux. Ce processus prend place à l'intérieur des normes et des règles institutionnelles tenues pour acquises. Pour qu'une innovation existe, il faut des valeurs intersubjectives communes aux groupes sociaux, aux décideurs publics, aux praticiens et aux chercheurs universitaires³⁴. L'innovation sociale n'est pas le produit de lois indisputables ou d'une vérité universelle qui s'impose à tous. C'est pourquoi l'innovation se construit par l'inclusion des acteurs qui la font et lui donnent une signification. Les acteurs se font une idée de l'innovation sociale qui évolue de manière dynamique avec d'autres acteurs. Mais, pourrait-on dire, il ne s'agit pas que de remplacer les institutions existantes, il faut aussi en créer de nouvelles qui tiennent compte des nouveaux risques, des nouveaux problèmes et des nouvelles demandes que produit la société.

Épistémologie

L'innovation sociale est un concept construit à travers la subjectivité et l'intersubjectivité des acteurs sociaux, la connaissance développée sur le concept ne se dégage que par l'analyse des processus de production et de reproduction du concept. Comment l'innovation sociale est-elle produite par les interactions entre les acteurs? La réalité produite ne va pas dans le sens d'une objectivité ou d'une recherche de vérité absolue, car les connaissances sur les concepts ne peuvent qu'être interprétées à travers la subjectivité et l'intersubjectivité d'un construit produit par les interactions et l'interprétation entre les acteurs et leur environnement social. Pour changer, il faut un appareil de légitimité des séquences de transformation. C'est dire que non seulement la nouvelle réalité doit être légitimée, mais également les étapes par lesquelles cette réalité est appropriée et maintenue ainsi que l'abandon ou la répudiation des réalités alternatives.

En bref, le constructivisme social propose une conception de la société en phase avec l'innovation sociale en ce qu'elle repose sur l'expérience de l'être humain qui ne peut compter que sur lui-même, et non sur quelques lois naturalisantes ou surhumaines. Les idées proviennent de l'expérience dont dérivent les faits qui forment la connaissance. Afin de sentir que nous vivons dans une collectivité, les relations sont nécessaires. Cette avancée théorique date déjà d'une cinquantaine d'années et elle est à l'origine de la théorie

.....
34. Monica Lindgren et Johann Packendorff, « Social constructionism and entrepreneurship Basic assumptions and consequences for theory and research », *International Journal of Entrepreneurial Behaviour & Research*, vol. 15, n° 1, 2009, p. 25-47.

de l'agent qui accorde la primauté des acteurs dans l'analyse de la réalité sociale. Cela a fortement influencé la théorie institutionnaliste, notamment dans sa version néo-institutionnaliste qui laisse entrevoir des brèches dans les systèmes offrant alors des occasions d'innover. Nous allons maintenant nous tourner vers celle-ci.

La théorie institutionnaliste

L'institution indique la stabilité et le sens de la vie sociale sur le plan cognitif, normatif et régulateur. Concrètement, l'institution se reconnaît à travers des patterns d'action tenus pour acquis et connus des acteurs. Ils forment et contraignent le comportement des membres comme le disent les rationalistes, mais ils produisent aussi des ressources pouvant conduire à la transformation des relations sociales.

Les institutions consistent en des structures cognitives, normatives et régulatrices des activités qui procurent la stabilité et les sens du comportement social. Les institutions sont véhiculées par différents moyens – les cultures, les structures et les routines – et elles opèrent à de multiples niveaux de juridiction³⁵.

Les institutionnalistes sont attentifs aux rôles des acteurs, aux systèmes de connaissance, aux croyances et aux règles dans la structure des organisations. On comprend maintenant que les acteurs sont des êtres réflexifs, compétents, qui possèdent une sensibilité et de la créativité pour œuvrer dans le sens indiqué par les institutions qu'ils comprennent. Celles-ci sont les produits plus ou moins conscients de l'action individuelle et collective ancrée dans les pratiques de la vie quotidienne³⁶. Ces acteurs compétents croient à la force des idées. Dans cette conception de la réalité sociale, l'innovation sociale ne peut être que produite par des actions dans les systèmes régulés, mais défailants ou inadaptés aux problèmes et besoins nouveaux.

Les pressions institutionnelles visent un état statique qui laisse peu de place pour le changement, il serait impossible d'introduire l'innovation sociale. C'est pourquoi il faut davantage regarder du côté des néo-institutionnalistes, la transformation devant s'inscrire dans une théorie de l'action qui soit en accord avec l'introduction de l'agent au sein de la théorie institutionnaliste. C'est le paradoxe de l'agent encastré, qui résulte de la tension entre le déterminisme institutionnel et l'agent³⁷. La notion d'acteurs compétents et réflexifs, qu'ils soient innovateurs ou entrepreneurs, vise à

35. Richard W. Scott, *Institutions and Organizations*, Londres et New Delhi, Sage Publications, 2001, p. 33. Traduction libre.

36. Thomas B. Lawrence et Roy Suddaby, « Institutions and institutions work », dans Stewart R. Clegg, Cynthia Hardy, Thomas Lawrence et Walter R Nord, *Handbook of organization studies*, Londres, Sage, 2006, p. 215-254.

37. Julie Battilana, Bernard Leca et Eva Boxenbaum, « How actors change institutions: Towards a theory of institutional entrepreneurship », *The Academy of Management Annals*, 2009, p. 67.

réduire cet écart de connaissance entre la fixité des règles et le mouvement qui offre la possibilité de changer les règles. Ces innovateurs ont accès à des ressources pour créer ou transformer les institutions existantes. L'action peut s'effectuer à deux conditions; les caractéristiques du champ et la position sociale de l'acteur. Plus l'incertitude est élevée, plus les occasions d'action sont grandes. C'est pourquoi, pour les institutionnalistes, les crises sont une occasion de transformer une structure. La position sociale de l'acteur innovateur est importante, ce sont eux qui ont accès aux ressources, qui offrent de grande possibilité d'interaction, qui mobilisent et motivent les autres à se joindre à la vision proposée au départ. Cette vision peut bien sûr être révisée.

Ainsi, la théorie institutionnaliste s'intéresse à l'influence des règles, des normes et de la cognition avant le calcul rationnel et instrumental, et avant l'expérience face-à-face des constructivistes, celui-ci étant subordonné à celui-là. Depuis peu, on s'intéresse maintenant aux rôles des acteurs dans la création des institutions et en examinant en particulier l'entreprenariat en tant que dépositaire des ressources et du pouvoir³⁸.

Ontologie

Pour former une société, les membres doivent partager certaines idées ou certains sentiments. Il s'agit donc de traiter du rôle de la cognition dans la formation de l'ordre social, de la coopération et de la solidarité. Les institutionnalistes font donc des comparaisons constantes entre la pensée individuelle et les institutions, un peu comme le font les rationalistes. Cependant, il faut, disent-ils, accorder la primauté aux institutions. Ce sont elles qui structurent la pensée des acteurs sociaux qui sont capables d'actions de transformation³⁹.

De plus, dans sa version néo-institutionnelle, l'innovation serait possible par un processus particulier appelé «bricolage», notion introduite par Claude Lévi-Strauss, qui sert de creuset à l'innovation cher aux institutionnalistes, soit une recombinaison locale des principes institutionnels et des principes du changement. Cette recombinaison est réalisée par des acteurs innovants. Ce bricolage est local, c'est pourquoi il est dissemblable d'un endroit à l'autre. Cependant, ces principes et pratiques d'innovation sont diffusés, ce qui explique une combinaison de principes disponibles localement avec les nouveaux qui peuvent provenir d'une autre source, même éloignée⁴⁰.

38. T. B. Lawrence et R. Suddaby, *op. cit.*

39. M. Douglas, *op. cit.*

40. Raffi Duymedjian et Charles-Clemens Rüling, « Towards a foundation of bricolage in organization and management theory », *Organization Studies*, vol. 31, n° 2, 2010, p. 133-151.

Les acteurs utilisent les institutions pour innover car les principes sont saisis dans des répertoires légitimés. C'est une différence remarquable qui se distingue des capacités d'innovation des rationalistes et des constructivistes. Certaines innovations sont des institutions recombinaisons. Par exemple, l'innovation sociale que constituent les centres de la petite enfance prend racine dans l'éducation familiale des enfants. Ainsi, tous les principes forts des innovations sociales seraient des principes recombinaisons tels que la participation, la gouvernance, l'autonomie, la démocratie, l'entraide et la solidarité amalgamés à l'efficacité, l'efficience et la productivité. Les bricoleurs recombinaisonnent et proposent de nouvelles voies. Leur force repose sur leur position dans de multiples réseaux, dans différents champs organisationnels et institutionnels. Ils ont un répertoire élargi, et ils sont en position de recevoir plus d'idées sur les recombinaisons possibles. Cela repose sur la diversité des liens et des connexions. Ils sont aussi capables de montrer que les innovations s'incrémentent dans celles qui existent déjà. Le changement est pensé en tant que modification dans le système et dans le temps tout en préservant un minimum d'identité et de repères. Il devient alors plus difficile de concevoir l'innovation sociale comme une transformation radicale de la société. L'institutionnalisme offre plutôt les occasions d'innovation sociale qui s'encastrent dans les systèmes sociaux et les sous-systèmes. Hypothétiquement, on peut dire que l'innovation sociale s'inscrit dans la continuité, elle est enchevêtrée à deux mondes, celui qui disparaît et celui qui se forme.

Épistémologie

L'épistémologie de l'institutionnalisme en regard de l'innovation sociale s'appuie sur la connaissance des accords entre les acteurs et la force des liens qui les unissent. Dans la version néo-institutionnelle, la primauté est donnée à la capacité des acteurs d'interpréter le sens de ces accords. Les communautés sont d'abord fondées sur la confiance, puis les acteurs créent des règles qui maintiennent la coordination. Quand aucun intérêt divergent ne produit de comportement déviant, les règles se maintiennent. Pour qu'une règle devienne légitime, il faut un principe stabilisateur qui fonde la référence généralement sur une analogie naturelle ou supranaturelle. L'aspect cognitif est marquant, il comprend les perceptions des pratiques inappropriées fondées sur les accords tenus pour acquis, les schémas, les habitudes, les routines pour interpréter le monde⁴¹. Les acteurs cumulent des connaissances sur ces structures et ils deviennent familiers et à l'aise, c'est pourquoi ils ont du mal à vouloir changer. La diffusion des pratiques homogénéise l'ensemble.

.....
41. Richard W. Scott, *op. cit.*

Pour changer, il faut des relais, des principes qui, nouveaux, sont combinés avec des pratiques existantes. Il faut aussi du support politique, des contextes locaux de pouvoir et des capacités de développement des idées traduites en projets concrets. Les institutions sont objectivées, mais l'interprétation des règles et des normes sociales en relativise la robustesse.

Les institutionnalistes sont de plus en plus attentifs à la sphère micro, c'est pour cela que l'innovation sociale peut très bien s'emboîter avec les autres concepts de la théorie. Les acteurs ne sont pas passifs, ils ont des intentions qu'ils activent. La théorie institutionnaliste doit s'y intéresser, c'est la clé d'une meilleure compréhension de l'innovation sociale.

La théorie des mouvements sociaux

Les mouvements sociaux représentent une force importante de changement social. Ils se forment en réaction à l'environnement externe. Le mouvement émerge à travers l'expression d'une grande insatisfaction à l'égard des orientations politiques, sociales ou économiques des systèmes. Lorsque l'équilibre du système social se trouve perturbé, il y a émergence d'un mouvement ayant pour principal objectif de rétablir l'équilibre⁴². La modalité d'action la plus manifeste est identifiée à la mobilisation des acteurs, creuset de l'organisation des mouvements sociaux. Les acteurs qui se mettent en mouvement ont peu de pouvoir, ils mènent des actions plus ou moins spontanées, souvent non institutionnalisées et non conventionnelles⁴³. Les mouvements sociaux sont en opposition et en réaction aux systèmes sociaux dominants. Ils n'en constituent pas moins des forces vives d'innovation sociale puisqu'en devenant moins radicaux, ils développent également des stratégies de proposition⁴⁴.

Les mouvements sociaux jouent un rôle crucial par la déconstruction et la re-conception de la réalité sociale. Ils produisent les changements de sens les plus significatifs sur les organisations, en changeant leurs orientations et leurs pratiques, et en donnant naissance à de nouvelles formes d'organisation⁴⁵. Les mouvements d'action collective sont des producteurs de signification. Ils instituent de nouvelles façons de développer des arguments de justification et de légitimation en termes éthiques, juridiques et politiques⁴⁶.

42. Alberto Melucci, « The new social movements: A theoretical approach », *Social Science Information*, vol. 19, n° 2, 1980, p.199-226.

43. Piotr Sztompka, *Sociology of Social Change*, Cambridge, Blackwell, 1993.

44. Isabelle Sommier, *Le renouveau des mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

45. Mayer N. Zald, Calvin Morill et Hayagreeva Rao, « The impact of social movements on organizations: environments and responses », Davis Gerald F., McAdam Doug, Scott Richard W. et Zald Mayer N. (dir), *Social Movements and Organization Theory*, New York, Cambridge University Press, 2005, p. 253-279.

46. Daniel Cefaï et Danny Trom, *Les formes de l'action collective. Mobilisation dans des arènes politiques*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2001.

Les difficultés de l'État à fournir des services satisfaisants contribuent également à la naissance de nouveaux mouvements sociaux⁴⁷. Ces derniers se dévoilent alors que de nouvelles valeurs se développent dans les communautés désirant plus de capacités d'action à travers l'actualisation de soi et la satisfaction personnelle, tout en étant actif dans une démarche collective⁴⁸. L'État ne saurait être la seule cible comme le mentionne David Snow⁴⁹. Aussi, certains mouvements n'ont pas pour finalité l'accès aux ressources de l'État. Les firmes multinationales sont ciblées de même que des mécanismes privés de régulation de l'économie. La lutte change de terrain. Il y a place ici pour l'innovation sociale dans la mesure où d'autres institutions que l'État offrent des répertoires, des ressources et des systèmes de classification. Un acteur à l'intersection de ces multiples institutions aura plus de capacités d'action et de mobilisation. Il peut être à la source d'innovations sociales. Comme il y a plusieurs champs institutionnels, l'action collective offre des espaces de conflits et d'enjeux de contestation qui ouvrent un vaste répertoire des modélisations de l'action appelant plusieurs logiques d'action⁵⁰. Ainsi, l'action ne se rapporte plus uniquement à la rationalité ou à un quelconque déterminisme. Il y a des formes d'engagement familier dans le monde réel⁵¹. La mobilisation des ressources autour du rôle des organisations peut ainsi donner lieu à des innovations de l'action collective dans un contexte institutionnel⁵². On y reconnaît ainsi la complexité institutionnelle des sociétés contemporaines où s'entrecroisent les éléments matériels et symboliques des différents champs de la vie sociale.

Ontologie

L'innovation sociale serait possible au moment d'une prise de conscience des acteurs d'un point de déséquilibre en tension dans un système, suivi d'un projet porteur remplaçant le système perçu comme étant inefficace. Le champ d'intervention dans le système fournit les ressources et les règles par lesquelles les réseaux existent, d'où vont naître les mouvements sociaux. L'innovation ne se produit pas dans un vacuum. Certains acteurs ont plus de

-
47. Marcos Ancelovici et Stéphanie Rousseau, « Les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et sociétés*, 2009, vol. 41, n° 2, p. 5-14.
48. Doug McAdam, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, « Social movements », Smelser Neil J. (dir.), *Handbook of Sociology*, Thousand Oaks, Sage Publications, 1988, p. 695-737.
49. David A. Snow, « Social movements as challenges to authority: resistance to an emerging conceptual hegemony », dans Daniel J. Myers and Daniel M. Cress (dir.) *Authority in Contention Research in Social Movements, Conflicts and Change, Volume 25*, Emerald Group Publishing Limited, 2004, p. 3-25.
50. Daniel Cefaï, « L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, 2009, p. 246.
51. L. Boltanski et E. Chiapello, *op. cit.*
52. Mayer N. Zald et John D. McCarthy, *Social Movements in an Organizational Society*, New Brunswick, Transaction Books, 1987.

pouvoir et plus d'influence sur les processus, sur l'action par le biais de l'autorité formelle, le contrôle des ressources critiques et la légitimité discursive⁵³. Il y a des asymétries, c'est pourquoi il y a des conflits sociaux et de l'action collective. Les interactions nombreuses offrent la possibilité de la créativité de solutions innovantes à des problèmes complexes, avec une potentialité de transfert vers d'autres champs par des acteurs dominants qui ont beaucoup de ressources. Pour ce faire, la théorie des mouvements sociaux propose une analyse des tensions, des conflits, des oppositions, à travers les pratiques des acteurs. On peut analyser l'innovation sociale à travers la transformation des institutions et des structures sociales par l'action intentionnelle. Le champ d'action est alors un espace social d'échanges réciproques entre des acteurs qui déploient des stratégies et qui anticipent l'intentionnalité des autres. Prenant ancrage dans le constructivisme social, la théorie des mouvements sociaux prend également en compte les expériences des acteurs dans une dynamique de maîtrise conjointe des situations problématiques afin de transformer les environnements institutionnels. Tout comme dans la théorie institutionnaliste, il est alors possible de transformer la réalité par le bricolage et la références à des répertoires.

Épistémologie

Les mouvements sociaux produisent des connaissances sur le conflit comme source de liens sociaux, d'identité et de changement social. Les organisations et les réseaux préexistent à l'action collective, ce sont les acteurs qui sont les interprètes du lien entre les occasions et l'action collective⁵⁴. Celle-ci ne se fait pas en suivant un plan, mais en refaisant ses stratégies au gré des événements. Elle subit autant qu'elle maîtrise, elle doit constamment s'ajuster. C'est un parcours rempli de risques et d'incertitudes. C'est pourquoi il faut des innovateurs capables d'interpréter l'événement en faisant preuve de capacités de jugements pratiques. Le moteur du changement réside dans le pouvoir des acteurs. Le changement est une aire de conflits car les objectifs et l'orientation d'une intervention collective sont contestés par différents acteurs. Ainsi, la société est mouvement, elle est souple de relations, de liens, d'échange, de dépendance et des dysfonctions. Il y a des tensions et des conflits, mais aussi de l'harmonie et de la coopération.

.....
53. Thomas B. Lawrence, Cynthia Hardy et Nelson Philips, « Institutional Effects of Interorganizational Collaboration: The Emergence of Proto-Institutions », *Academy of Management Journal*, vol. 45, n° 1, 2002, p. 281-290.

54. D. Cefai et D. Trom, *op. cit.*

Conclusion

En sociologie, l'innovation sociale bouleverse nos acquis de connaissances et il semble difficile de bien l'appréhender avec les outils théoriques dont nous disposons. Ces derniers semblent toujours en retard sur les événements. Cependant, il ne faut pas bousculer, et surtout ne pas rejeter entièrement les théories que nous avons brièvement présentées. En guise de conclusion faisons un bref rappel des principaux apprentissages en regard de l'innovation sociale. L'innovation sociale part d'une idée qu'un ou des acteurs possèdent et qu'ils tentent de mettre en œuvre. Les idées jouent un rôle fondamental à la condition d'être en phase avec leur époque⁵⁵. Ainsi l'innovation sociale est un nouveau processus d'action et de changement social en phase avec son époque.

La théorie du choix rationnel analyse l'action à partir de l'intérêt individuel. Un agent ne s'intéresse aux autres que si son propre intérêt fructifie, ce peut-être l'intérêt économique mais également l'intérêt social tel que le prestige, la honte ou le rejet de la communauté. L'intérêt général promu par l'innovation sociale est subordonné à la somme des intérêts individuels des agents en interaction. L'altruisme pur n'existe pas. Le changement se fait dans le système afin de réduire les contraintes permettant d'optimiser l'intérêt individuel. Les valeurs suprêmes de liberté et d'autonomie d'action sont aux fondements du système d'action sociale.

Le constructivisme social fait reposer l'action sociale sur l'expérience humaine comme la base de connaissance. L'innovation sociale serait alors mieux reconnue comme un processus d'action sociale mue par les interactions permettant de construire la réalité sociale avec ses règles, ses normes et ses codes dont les acteurs se disputent la légitimité avant de s'accorder sur les conventions qui deviendront les institutions. L'être humain crée son propre univers social et c'est lui-même qui l'objectifie. C'est l'acteur qui détient le plus de ressources qui l'emporte et non celui qui a les arguments les plus logiques.

L'institutionnalisme ne propose pas à l'origine une théorie de l'action ni du changement. Elle propose des explications sur la stabilité. Pourtant la société change et les institutions également. L'innovation sociale est l'une des formes d'action qui entraîne le changement social. Les nouvelles interprétations de l'institutionnalisme adhèrent à une théorie de l'action où les acteurs choisissent dans les répertoires les modalités d'action orientées sur la

.....
55. J. Battilana, B. Leca et E. Boxenbaum, *op. cit.*; Marie-Claude Blais, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, 2007.

transformation des institutions en tout ou en partie. Le bricolage effectué par les acteurs en lien avec plusieurs réseaux aux frontières de divers répertoires mène à de nouvelles ententes légitimées qui stabilisent pour un certain temps les systèmes sociaux. Le changement est incrémental, il se fait dans les systèmes sociaux, et il n'est valide que si légitimé par les acteurs qui participent à sa mise en œuvre et qui en bénéficient.

La théorie des mouvements sociaux propose que l'action soit entraînée par les sans-pouvoir contre le pouvoir dominant. Il s'agit d'une action de contestation qui peut toutefois conduire à des actions de proposition d'alternatives. En ce sens, la théorie des mouvements sociaux peut fort bien intégrer le concept d'innovation sociale, en particulier dans les formes de conflits qui prennent en compte les nouvelles identités sociales et les nouvelles aspirations des acteurs. Par ailleurs, les formes de contestation sont très variables, les mouvements sociaux sont polymorphes et souvent hors institutions. C'est aussi la seule théorie, du moins parmi les quatre présentées ici, qui propose des changements radicaux.

En somme, les théories sont transversales à l'innovation sociale qui peut fort bien s'insérer dans l'une ou l'autre, bien que l'institutionnalisme dans sa version néo, qui intègre la théorie de l'agent et les principaux apprentissages du constructivisme social, ainsi que la théorie du choix rationnel dont les éléments analytiques proposés sont simples, semblent plus près de participer à une théorie de l'innovation sociale. Encore faut-il les soumettre à l'examen empirique.